

JEAN-NOËL SERVANS

**EXPERT COMPTABLE
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
DE PARIS-ILE-DE-FRANCE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE

92, avenue de Wagram
75017 PARIS

Tel. 01 80 27 99 19
Fax. 01 80 27 98 02

ECOLE ALSACIENNE

Association Loi de 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

JEAN-NOËL SERVANS

EXPERT COMPTABLE
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
DE PARIS-ILE-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE

92, avenue de Wagram
75017 PARIS

Tel. 01 80 27 99 19
Fax. 01 80 27 98 02

ECOLE ALSACIENNE

Association Loi de 1901
109, rue Notre Dame des Champs
75006 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

Aux adhérents,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECOLE ALSACIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

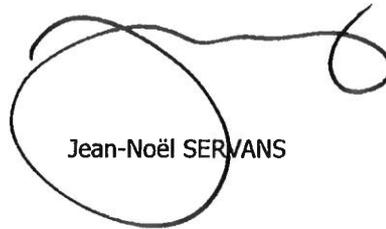
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1^{er} mars 2022

Le commissaire aux comptes



Jean-Noël SERVANS

		Bilan au 31/08/2021			Bilan au 31/08/2020
ACTIF		Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<u>Immobilisations incorporelles</u>				
	Autres immobilisations incorporelles	54 426	54 426	0	566
	<u>Immobilisations corporelles</u>				
	Terrains	39 754 892		39 754 892	39 754 892
	Constructions	34 997 740	17 114 324	17 883 416	18 379 876
	Mobilier et matériel didactique et de demi-pension	2 265 597	1 409 354	856 243	899 851
	Mobilier et matériel de bureau et divers matériel	292 717	199 637	93 079	80 246
	Immobilisations corporelles en cours	27 638	0	27 638	0
	<u>Immobilisations financières (1)</u>				
	Titres immobilisés	2 954 038		2 954 038	2 952 983
	Titres participatifs	15		15	15
	Prêts	260		260	1 070
	Autres immobilisations financières	772		772	272
	TOTAL I	80 348 096	18 777 741	61 570 355	62 069 771
ACTIF CIRCULANT	<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>	314 820	103 076	211 744	8 434
	<u>Créances (2)</u>				
	Familles ou comptes rattachés	42 238	3 085	39 153	18 707
	Autres créances	96 733	8 964	87 769	270 075
	<u>Valeurs mobilières de placement</u>				
	Titres	7 497 334		7 497 334	7 815 005
	<u>Disponibilités</u>				
	Comptes-courants	916 010		916 010	417 635
	Comptes épargne et à terme	4 475 211		4 475 211	3 408 692
	<u>Charges constatées d'avance (3)</u>	227 295		227 295	222 241
	TOTAL II	13 569 642	115 125	13 454 517	12 160 789
	TOTAL GENERAL (I + II)	93 917 738	18 892 867	75 024 871	74 230 560
(1) Dont à moins d'un an					260
(2) Dont à plus d'un an					12 049
(3) Dont à plus d'un an					32 342

	PASSIF (bilan avant répartition)	Bilan au 31/08/2021	Bilan au 31/08/2020
FONDS PROPRES	Fonds associatifs		
	Fonds propres		
	Fonds de dotation initiale	261 006	261 006
	Prime de fusion	10 872 410	10 872 410
	Fonds de dotation supplémentaire	17 165 054	16 208 657
	Ecart de réévaluation	36 274 093	36 274 093
	Report à nouveau (a)	3 293 041	3 293 041
	Résultat de l'exercice (b)	959 928	956 397
	Autres fonds associatifs		
	Subventions d'investissement	173 607	179 140
	TOTAL I	68 999 139	68 044 743
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques et charges		
	Provisions pour risques	1 086	3 836
	Provisions pour charges	392 332	404 050
	TOTAL II	393 418	407 887
Fonds dédiés	Fonds dédiés		
	Sur subventions de fonctionnement	11 979	14 064
	Sur contributions volontaires, dons et Fundraising	778 059	658 508
	TOTAL III	790 038	672 573
DETTES (1) (c)	Dettes		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 367 968	3 195 306
	Emprunts et dettes financières divers	213 401	33 600
	Avances et acomptes reçus	210 215	218 867
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 999	434 475
	Dettes fiscales et sociales	840 608	748 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	292 681	173 000
	Autres dettes	189 086	101 819
comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	332 320	200 221
	Total IV	4 842 277	5 105 357
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	75 024 871	74 230 560
(1) Dont à plus d'un an		1 706 979	2 381 276
Dont à moins d'un an		3 135 298	2 724 081
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0	0
<i>(a) Montant entre parenthèses lorsqu'il s'agit de pertes reportées.</i>			
<i>(b) Montant entre parenthèses lorsqu'il s'agit d'une perte.</i>			
<i>(c) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	EXERCICE 2020/2021	EXERCICE 2019/2020 retraité	EXERCICE 2019/2020
Produits d'exploitation			
Produits des prestations assurées par l'établissement	7 448 855	7 386 403	7 386 403
Subventions d'exploitation	2 034 343	1 991 357	1 991 357
Ressources liées à la générosité du public			
- Dons manuels	244 246	260 026	
- Mécénat	157 430	203 900	
Transfert de charges, Reprises sur provisions et sur fonds dédiés	111 023	145 925	401 658
Utilisation des fonds dédiés	2 086	4 143	
Autres produits	108 841	98 416	98 416
TOTAL I	10 106 824	10 090 170	9 877 835
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	2 894 284	2 903 538	2 903 538
Impôts, taxes et versements assimilés	493 719	477 004	477 004
Salaires et traitements	3 253 022	3 186 398	3 186 398
Charges sociales	1 495 532	1 399 929	1 399 929
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	998 080	948 330	948 330
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	114 990	114 990
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	1 543	1 543
Autres charges	15 301	7 979	7 979
Report en fonds dédiés	119 551	213 047	
TOTAL II	9 269 489	9 252 757	9 039 710
1. RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION (I - II)	837 335	837 412	838 124
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés	112 940	109 299	109 299
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 736	57 531	57 531
TOTAL III	154 677	166 829	166 829
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- Pour dépréciation VMP			
Intérêts et charges assimilés	49 707	64 646	64 646
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV	49 707	64 646	64 646
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	104 970	102 183	102 183
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	942 305	939 596	940 307
Produits exceptionnels (1)			
Sur opérations de gestion	8 198	9 626	12 636
Sur opérations en capital	9 670	9 951	9 951
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles			
TOTAL V	17 868	19 577	22 587
Charges exceptionnelles (2)			
Sur opérations de gestion	245	235	235
Sur opérations en capital	0	2 540	2 540
Autres charges exceptionnelles			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL VI	245	2 775	2 775
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 623	16 802	19 812
Report des ressources non utilisées (VII)		0	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VIII)		0	3 722
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 279 368	10 276 576	10 067 251
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII)	9 319 440	9 320 179	9 110 854
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	959 928	956 397	956 397
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	0	2 538	2 538
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	0	200	200

Dénomination : ÉCOLE ALSACIENNE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 109 rue Notre-Dame-des-Champs,
PARIS 6^{ème}

ANNEXE

au Bilan
de l'exercice de douze mois
clos le

31 août 2021

TOTAL DU BILAN	<u>75.024.871 €</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>959 928 €</u>

La présente Annexe, établie en Euros, comporte 12 pages. Elle fait partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration.

A – DESCRIPTIF DE L'ASSOCIATION

↳ L'objet social de l'Association École alsacienne est défini dans l'article 2 de ses statuts :

L'École alsacienne a pour but, dans la tradition de ses fondateurs, d'assurer le fonctionnement d'un établissement d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur. Elle peut prendre, directement ou indirectement, toute initiative qu'implique sa mission telle qu'exprimée à l'alinéa précédent.

De manière plus particulière, elle organise et vend, sous sa responsabilité, les voyages, échanges, visites ou séjours (tels que classes de "nature" ou de "découverte") qu'impliquent les objectifs pédagogiques qu'elle poursuit.

↳ Les moyens humains dont dispose l'École alsacienne sont précisés dans l'article 5 de ses statuts :

L'enseignement est assuré par un corps professoral actuellement nommé par l'État, dans le cadre des contrats particuliers d'association passés le 25 juillet 1962 et de leurs avenants du 4 mai 1964, en application de la loi du 31 décembre 1959. Le personnel comprend également des salariés de l'Association : personnel d'administration, de service ou d'enseignement.

↳ Quant aux moyens matériels de l'École alsacienne, l'article 6 mentionne :

L'Association dispose de biens immeubles si à Paris dans le 6^{ème} arrondissement et destinés à l'enseignement, à l'administration et à l'habitation, ainsi que du matériel nécessaire au fonctionnement de l'École. Les moyens d'action consistent notamment en l'acquisition, la location ou la jouissance des locaux et du matériel nécessaires à son fonctionnement.

B - FAITS MARQUANTS

L'année 2020-2021 a été une année très singulière, en raison de la pandémie mondiale et du contexte de crise qu'elle a engendré. Cependant, l'École alsacienne a gardé ses portes ouvertes et a continué à accueillir les élèves en présentiel. Tous les moyens ont par ailleurs été mis en œuvre par l'École alsacienne pour que les élèves déclarés cas contacts ou positifs à la covid-19, durant l'année scolaire, suivent leurs cours en distanciel.

Au printemps, le calendrier scolaire et le protocole sanitaire furent adaptés, avec une semaine de cours en distanciel pour tous les élèves de l'École alsacienne. Les congés de printemps furent avancés d'une semaine et à la fin du mois d'avril, le retour dans les salles de classe fut échelonné entre les élèves du Petit Collège et du Grand Collège. À partir de début mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire, les cours furent organisés en demi-jauge pour le Grand Collège.

Au regard de cette organisation et de la modulation des effectifs, la demi-pension a vu sa fréquentation quotidienne en baisse, tout en maintenant le self ouvert. Les activités annexes se sont organisées différemment ou ont été déprogrammées, notamment les activités sportives dont certaines ne pouvaient être pratiquées en intérieur. Quant aux voyages, échanges et sorties scolaires, ils ont été annulés pour l'ensemble de l'année 2020-2021.

Cette organisation a eu pour conséquence dans les comptes une baisse des recettes et charges d'exploitation en lien avec les activités réduites ou annulées des secteurs de la demi-pension et des activités annexes.

C - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

↳ Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement comptable ANC N°2018-06 pour les associations.

↳ Comme pour les années antérieures, les documents de synthèse ont été établis en retenant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'activité,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes.

↳ Le nouveau règlement comptable ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux comptes de l'école 2020/2021 constitue un changement de méthode comptable obligatoire. La principale conséquence pour l'école concerne la comptabilisation des ressources liées à la générosité du public :

Les ressources liées à la générosité du public apparaissent désormais dans le compte de résultat par source de financement (dons manuels, mécénat). Si les ressources reçues sur l'exercice sont supérieures aux dépenses qu'elles financent, la variation est présentée en charges (report en fonds dédiés). Si les ressources reçues sur l'exercice sont inférieures aux dépenses qu'elles financent, la variation est présentée en produits (utilisation des fonds dédiés) Le report ou l'utilisation des fonds dédiés de l'exercice apparaissent avant le résultat d'exploitation. Le bilan mentionne en fin d'exercice le solde des fonds dédiés disponibles.

Un compte de résultat proforma pour l'exercice 2019/2020 est présenté ci-après dans l'annexe.

↳ La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments figurant au Bilan est celle des coûts historiques, à l'exception des immobilisations corporelles qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre au cours de l'exercice 1990/1991 pour un montant de 36 274 093 €.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction des durées de vie généralement reconnues (cf § C/I Amortissements).

Les immobilisations financières, les créances et les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur d'origine ou à leur prix d'acquisition.

Bien que figurant sous la rubrique « Titres immobilisés » conformément à la décision du Conseil d'Administration du 3 mai 1993, le fonds de réserve ainsi immobilisé, que l'association a l'intention de conserver durablement, (soit 1 500 000 € au 31 août 2021) est constitué d'un contrat de capitalisation dont les intérêts courus enregistrés au cours de l'exercice ont été classés en résultat financier pour + 20 170 €.

Une garantie financière sur engagement par signature de 30 k€ donnée à l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) en vue de garantir l'activité « agent de voyages » de l'École, est nantie par un compte de titres financiers au Crédit Mutuel.

↳ Comme chaque année, l'École comptabilise une provision pour impôt sur les sociétés sur les produits financiers issus des valeurs françaises (Obligations, Certificats de Dépôt Négociables, Dépôts à Terme) ou étrangères (actions Nestlé). Cette provision s'élève en 2020/2021 à 20 k€, soit 5 k€ au titre des intérêts reçus sur l'exercice et 11 k€ au titre des intérêts courus. S'y ajoute une provision d'impôt sur les sociétés au titre des revenus de locations perçus du 1/9/2020 au 31/8/2021 pour 4 k€. Il est rappelé que l'École, en qualité d'organisme à but non lucratif, n'est soumise à aucun autre impôt.

D - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

I. ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Les mouvements ayant affecté les valeurs d'actifs et les amortissements en 2020/2021 se résument comme suit :

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Virement compte à compte	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles :</u>					
Autres immobilisations incorporelles	54 426				54 426
TOTAL (I)	54 426				54 426
<u>Immobilisations corporelles :</u>					
Terrains	39 754 892				39 754 892
Constructions	34 699 552	298 189			34 997 741
Mobilier et matériel didactique, demi-pension, outillage	2 116 902	148 697			2 265 599
Mobilier et matériel de bureau et divers matériel	269 320	23 395			292 715
Immobilisations corporelles en cours	0	27 638			27 638
TOTAL (II)	76 840 666	497 919		0	77 338 585
<u>Immobilisations financières :</u>					
Titres immobilisés	2 952 983	1 055			2 954 038
Titres participatifs	15				15
Prêts	1 070	10 742	11 552		260
Autres immobilisations financières	272	2 700	2 200		772
TOTAL (III)	2 954 340	14 497	13 752		2 955 085
TOTAL GENERAL	79 849 432	512 416	13 752	0	80 348 096

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Ajustement compte à compte	Dotations	Sorties actif	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles :</u>					
Autres immobilisations incorporelles	53 861		566		54 427
TOTAL (I)	53 861		566		54 427
<u>Immobilisations corporelles :</u>					
Terrains	0				0
Constructions	16 319 676		794 648		17 114 324
Mobilier et matériel didactique et de demi-pension	1 217 049		192 304		1 409 353
Mobilier et matériel de bureau et divers matériel	189 076		10 561		199 637
Immobilisations corporelles en cours					
TOTAL (II)	17 725 801	0	997 513		18 723 314
TOTAL GENERAL	17 779 662	0	998 079		18 777 741

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Autres immobilisations corporelles : 3 ans
- Constructions :
 - ⌘ Gros œuvre 50 ans
 - ⌘ Installations intégrées 35 ans/25 ans pour la demi-pension
 - ⌘ Circuits 25 ans
 - ⌘ Installations légères 15 ans
- Matériels : 5 ans/10 ans pour la demi-pension
- Mobiliers : 10 ans/15 ans pour la demi-pension
- Installations et agencements : 10 ans

II. FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	11 133 416				11 133 416
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation	36 274 093				36 274 093
Réserves	16 208 657	956 397			17 165 054
Report à nouveau	3 293 041				3 293 041
Excédent ou déficit de l'exercice	956 397	-956 397	959 928		959 928
Situation nette	67 865 604	0	959 928	0	68 825 532
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	179 140		4 138	9 670	173 608
Provisions réglementées					
TOTAL	68 044 744	0	964 066	9 670	68 999 140

III. FONDS DÉDIÉS

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	Subvention de la Région pour l'achats de manuels scolaires	2 085		2 085			0	
	Subvention de l'Europe pour le projet Erasmus	11 979					11 979	
Contributions financières d'autres organismes								
Ressources liées à la générosité du public (contributions volontaires et dons, mécénat)	Dons destinés à l'ouverture sociale et la solidarité	564 548	317 006	282 125			599 429	
	Dons destinés au financement de travaux/aménagements	15 000					15 000	15 000
	Dons destinés au financement de projets culturels et de développement durable	200	2 010				2 210	2 210
	Dons sans destination	78 760	82 660				161 420	
TOTAL		672 572	401 676	284 210	0	0	790 038	17 210

Au 31 août 2021, le solde des contributions volontaires et dons placés en fonds dédiés s'élève à 475 083 €. Le nombre de familles donatrices s'élève à 500 contre 513 en 2019/2020. Le montant moyen annuel versé s'élève à 476 € contre 466 € en 2019/2020. Les contributions s'échelonnent de 30 € à 7 800 € par an.

Le solde du compte de Mécénat lancé fin 2018/2019 et placé en fonds dédiés s'élève au 31/08/2021 à 302 976 €. Le nombre de donateurs s'élève à 96 contre 121 en 2019/2020. Le montant moyen annuel versé s'élève à 1 640 € contre 1 685 € en 2019/2020. Les dons s'échelonnent de 50 € à 16 000 € par an.

IV. PROVISIONS

Les dotations et reprises de l'exercice se résument ainsi :

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	3 836		2 750	1 086
Provisions pour charges (*)	404 050		11 718	392 332
TOTAL (I)	407 886		14 468	393 418
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes de tiers	22 039		9 990	12 049
Sur actif circulant	105 000		1 924	103 076
TOTAL (II)	127 039		11 914	115 125
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
Provision pour dépréciation VMP				
TOTAL (III)				
Provisions pour dépréciations exceptionnelles				
Provision pour dépréciation Constructions				
TOTAL (IV)				
TOTAL GENERAL	534 925		26 382	508 543
<i>(*) dont provisions pour pensions</i>	<i>404 050</i>			<i>392 332</i>

V. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances et dettes au 31 août 2021 se répartissent comme suit :

CREANCES	Montant brut	Échéances	
		A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts	260	260	
Autres immobilisations financières	772		772
TOTAL (I)	1 032	260	772
Actif circulant			
Fournisseurs	314 820	314 820	
Familles	42 238	39 153	3 085
Autres créances	96 733	87 769	8 964
TOTAL (II)	453 791	441 742	12 049
Charges constatées d'avance	227 295	194 953	32 342
TOTAL (III)	227 295	194 953	32 342
TOTAL GENERAL	682 118	636 955	45 163

DETTES	Montant brut	Échéances (*)			Dettes Garanties
		A un an au plus	de 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes financières					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 367 968	844 590	1 523 378		2 900 000
Autres emprunts et dettes	213 401	29 800	166 801	16 800	
TOTAL (I)	2 581 369	874 390	1 690 179	16 800	2 900 000
Autres dettes					
Fournisseurs	395 999	395 999			
Familles	210 214	210 214			
Personnel	178 186	178 186			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	319 647	319 647			
État et collectivités publiques	342 776	342 776			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	292 681	292 681			
Autres dettes	189 086	189 086			
TOTAL (II)	1 928 589	1 928 589			
Produits constatés d'avance	332 320	332 320			
TOTAL (III)	332 320	332 320			
TOTAL GENERAL	4 842 278	3 135 299	1 690 179	16 800	2 900 000

VI. PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Les produits à recevoir se décomposent de la façon suivante :

- Fournisseurs	152 330 €
- État et collectivités publiques	52 303 €
- Intérêts courus	1 485 359 €
- Divers	3 194 €

Les charges à payer affectent les postes suivants :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 525 €
- dettes fiscales et sociales	392 147 €
- dettes financières	3 092 €
- autres dettes	1 525 €

VII. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les montants figurant au Bilan se rapportent à des éléments d'exploitation :

- Charges constatées d'avance	227 295 €
- Produits constatés d'avance	332 320 €

VIII. VENTILATION DES PRODUITS DES PRESTATIONS

- frais scolaires nets	4 976 055 €
- frais de demi-pension nets	1 228 614 €
- produits des débours récupérés et des activités annexes	1 056 613 €
- prestations refacturées	187 572 €
	<hr/>
	7 448 854 €

IX. VENTILATION DES SUBVENTIONS REÇUES

- État	601 960 €
- Région Ile de France	366 682 €
- Département	476 512 €
- Mairie de Paris	583 943 €
- Autres	5 245 €
	<hr/>
	2 034 342 €

X. TRANSFERTS DE CHARGES

Le poste « Transferts de charges » ne concerne que des charges d'exploitation :

Postes du compte de résultat concernés	Montant
<i>Autres achats et charges externes</i>	
- divers	13 095
<i>Salaires traitements et charges</i>	73 470
Transferts de charges d'exploitation	86 565

E - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

I. DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

L'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel, soit 2 500 000 € est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 1 500 000 € (nantissement du contrat de capitalisation auprès de la Banque Transatlantique).

L'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel, soit 2 379 921 € est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 1 400 000 € (nantissement du contrat de capitalisation auprès de MMA).

L'activité d'organisateur de voyages, agréée par l'APST, est garantie par cet organisme à hauteur de 30.000 € par le nantissement de compte-titres financiers du Crédit Mutuel.

II. EFFECTIF MOYEN PRIS EN CHARGE PAR L'ÉCOLE (équivalent temps plein)

Cadres	34,40
Employés	45,25
Ouvriers	2,00
	81,65

III. EFFECTIF MOYEN PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT (pour mémo)

Petit collège		
Professeurs des écoles	Fonctionnaires	4
	Contractuels	19
Total		23
Grand collège		
Professeurs agrégés	Fonctionnaires	31
	Contractuels	9
Professeurs bi-admissibles	Fonctionnaires	0
	Contractuels	0
Professeurs certifiés	Fonctionnaires	8
	Contractuels	31
Adjoints d'enseignement	Contractuels	1
Maîtres Auxiliaires	Contractuels	11
Total		91
TOTAL PETIT ET GRAND COLLÈGES		114

IV. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487, nous confirmons que la mission du commissaire aux comptes réalisée pour l'association École alsacienne concerne uniquement le contrôle légal des comptes clos au 31 août 2021. Le montant des honoraires pris en charge au titre de l'exercice 2020/2021 est de 33 210 €.

F – PROFORMA COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2019/2020

Le compte de fonctionnement 2019/2020 est présenté ici à titre informatif sous un proforma conforme à la nouvelle réglementation comptable en vigueur au 1/1/2020.

Produits d'exploitation	
Produits des prestations assurées par l'établissement	7 386 403
Subventions d'exploitation	1 991 357
Ressources liées à la générosité du public	
- Dons manuels	257 016
- Mécénat	203 900
Transfert de charges, Reprises sur provisions et sur fonds dédiés	145 925
Utilisation des fonds dédiés	4 143
Autres produits	98 416
TOTAL I	10 087 160
Charges d'exploitation	
Achats et charges externes	2 903 538
Impôts, taxes et versements assimilés	477 004
Salaires et traitements	3 186 398
Charges sociales	1 399 929
Dotations aux amortissements et aux provisions :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	948 330
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	114 990
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 543
Autres charges	7 979
Report en fonds dédiés	213 047
TOTAL II	9 252 757
1. RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION (I - II)	834 402
Produits financiers	
Intérêts et produits assimilés	109 299
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	57 531
TOTAL III	166 829
Charges financières	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Intérêts et charges assimilés	64 646
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL IV	64 646
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	102 183
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	936 586
Produits exceptionnels (1)	
Sur opérations de gestion	12 636
Sur opérations en capital	9 951
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL V	22 587
Charges exceptionnelles (2)	
Sur opérations de gestion	235
Sur opérations en capital	2 540
Autres charges exceptionnelles	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
TOTAL VI	2 775
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 812
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 276 576
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII)	9 320 179
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	956 397
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	2 538
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	200

JEAN-NOËL SERVANS

**EXPERT COMPTABLE
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
DE PARIS-ILE-DE-FRANCE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE

92, avenue de Wagram
75017 PARIS

Tel. 01 80 27 99 19
Fax. 01 80 27 98 02

ECOLE ALSACIENNE

Association Loi de 1901

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021**

JEAN-NOËL SERVANS

EXPERT COMPTABLE
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
DE PARIS-ILE-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE

92, avenue de Wagram
75017 PARIS

Tel. 01 80 27 99 19
Fax. 01 80 27 98 02

ECOLE ALSACIENNE

Association Loi de 1901
109, rue Notre Dame des Champs
75006 Paris

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris, le 1^{er} mars 2022

Le commissaire aux comptes


Jean-Noël SERVANS

PASSIF ECOLE ALSACIENNE		BILAN au 31/08/2021	BILAN au 31/08/2020
FONDS PROPRES			
<u>FONDS DE DOTATION</u>			
102	<u>Fonds de dotation initiale</u>	261 005,99	261 005,99
102	10 Valeurs mobilières nominatives	182,94	182,94
102	20 Immeubles, matériel, installations	260 823,05	260 823,05
104	<u>Prime de fusion</u>	10 872 410,33	10 872 410,33
104	20 Prime de fusion	10 872 410,33	10 872 410,33
106	<u>Fonds de dotation supplémentaire</u>	17 165 054,16	16 208 656,90
106	11 Capitalisation des revenus de valeurs mobilières	779,00	779,00
106	12 Réserve pour reconstruction Ecole	6 548 543,03	6 548 543,03
106	13 Réserve facultative	8 059 031,75	7 102 634,49
106	16 Dons et legs en capital	2 351 407,54	2 351 407,54
106	17 Capitalisation des revenus des dons et legs en capital	205 292,84	205 292,84
106	18 Capitalisation des revenus de la vente des oeuvres d'art 1992		
105	<u>Ecart de réévaluation</u>	36 274 092,57	36 274 092,57
105	11 Sur terrains	29 807 922,49	29 807 922,49
105	12 Sur constructions	6 466 170,08	6 466 170,08
<u>REPORT A NOUVEAU</u>			
110	0 Report à nouveau solde créditeur	3 293 040,54	3 293 040,54
<u>RESULTATS DE L'EXERCICE</u>			
120	0 Excédent de produits sur les charges	959 927,85	956 397,26
<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A AMORTIR</u>			
131	<u>Subventions d'investissement</u>	219 067,79	215 904,25
131	11 de l'Etat Informatique		
131	20 du fonds scolaire départemental		
131	21 du département de Paris		
131	30 du fonds d'aide à l'innovation		
131	40 de la région informatique	128 482,00	128 482,00
131	42 de la région rénovation	48 418,86	48 418,86
131	43 de la région sécurisation	3 836,09	3 836,09
131	50 de la commune		
131	60 don	38 330,84	35 167,30

PASSIF ECOLE ALSACIENNE		BILAN au 31/08/2021	BILAN au 31/08/2020
139	<u>Subventions d'investissements inscrites au compte de résultats</u>	-45 460,45	-36 764,63
139	11 de l'Etat informatique		
139	20 du fonds scolaire départemental		
139	21 du Département de Paris		
139	30 du fonds aide à l'innovation		
139	40 de la région	-31 492,37	-26 353,09
139	50 de la commune	-13 968,08	-10 411,54
139	60 don		
TOTAL DES FONDS PROPRES		68 999 138,78	68 044 743,21
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
<u>PROVISIONS POUR RISQUES</u>			
151	<u>Provisions pour risques</u>	1 086,38	3 836,38
151	0 Provisions pour risques	1 086,38	3 836,38
151	10 Provisions pour litiges	0,00	0,00
<u>PROVISIONS POUR CHARGES</u>			
153	<u>Provisions pour départ retraite</u>	392 331,71	404 050,18
156	<u>Provisions pour renouvellement des immos</u>		
157	<u>Provisions pour risques et charges à répartir sur plusieurs exercices</u>	0,00	0,00
157	10 Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
157	20 Provisions pour travaux et grosses réparations	0,00	0,00
158	<u>Autres provisions pour charges</u>	0,00	0,00
158	10 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
158	20 Charges exceptionnelles	0,00	0,00
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		393 418,09	407 886,56
<u>FONDS DEDIES</u>			
194	0 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	11 978,60	14 064,44
194	100 Fonds dédiés sur contributions volontaires	460 082,98	434 926,07
194	101 Fonds dédiés sur dons	15 000,00	15 000,00
194	2 Fonds dédiés sur fundraising	302 976,03	208 582,40

PASSIF ECOLE ALSACIENNE		BILAN au 31/08/2021	BILAN au 31/08/2020
DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION			
<u>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>			
	<u>Emprunts auprès des établissements de crédit</u>		
	164 21 Emprunt n°1 Crédit Mutuel	2 367 967,81	3 195 306,42
	164 22 Emprunt n°2 Crédit Mutuel	2 367 967,81	3 195 306,42
	164 23 Emprunt n°3 Crédit Mutuel	1 370 707,12	1 860 736,69
		0,00	0,00
	164 802 Intérêts courus emprunts Crédit Mutuel	994 168,93	1 330 382,42
		3 091,76	4 187,31
	<u>Comptes-courants débiteurs</u>		
	512 115 Compte-courant CM	0,00	0,00
<u>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</u>			
165	<u>Dépôts et cautionnements reçus</u>		
	165 10 Cautions pêt manuels scolaires et ipads	213 401,00	33 600,00
		213 401,00	33 600,00
<u>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</u>			
40	<u>Fournisseurs</u>		
	401 0 Fournisseurs : achats de biens ou de prest. de serv.	395 998,58	434 475,47
	401 7 Fournisseurs : retenue de garantie	327 890,11	247 545,79
	408 1 Fournisseurs : factures non parvenues	68 108,47	186 929,68
		210 214,50	218 867,19
<u>AVANCES ET ACOMPTES RECUS</u>			
411	<u>0 Familles ou élèves : avances reçues</u>		
419	<u>0 Familles ou élèves : acomptes recus</u>	210 214,50	218 867,19
419	<u>8 Familles ou élèves : avoirs à établir</u>		
<u>DETTES FISCALES ET SOCIALES</u>			
42	<u>Personnel et comptes rattachés</u>	840 608,44	748 068,58
		178 185,62	151 034,08
421	<u>Personnel - rémunérations dues</u>		
423	<u>Autres opérations liées à la gestion du personnel</u>	36 598,28	38 326,81
		2 751,18	1 434,67
423 30	Gestion du fonds de formation continue	9 054,73	13 601,75
423 301	Gestion du fonds de formation continue volontaire	23 021,37	22 695,39
423 40	Gestion du fonds de contribution à l'effort de construction	1 771,00	595,00
423 50	Agefiph		

PASSIF ECOLE ALSACIENNE		BILAN au 31/08/2021	BILAN au 31/08/2020
427	Opposition sur salaires		
428	<u>Personnel - charges à payer</u>	141 587,34	112 707,27
428	20 Congés Payés	12 442,09	9 912,21
428	60 Traitements à payer	129 145,25	102 795,06
428	70 Subvention Etat repas du personnel		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	319 646,74	280 051,66
431	<u>URSSAF et organismes assimilés</u>	109 889,50	86 858,16
437	<u>Caisses de retraites et de prévoyance</u>	81 880,61	99 714,16
437	31 IRNEO	28 136,20	26 672,23
437	32 APICIL	43 974,73	58 521,53
437	35 CAISSE DES DEPOTS	393,76	363,36
437	80 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	276,16	0,00
437	81 MUTEX - MUTUELLE	9 099,76	14 157,04
437	85 PENSIONS CIVILES		
437	86 MGEN		
438	<u>Autres organismes sociaux</u>	127 876,63	93 479,34
438	20 Charges sociales sur Congés Payés	6 843,15	5 451,71
438	60 Charges sociales sur Traitements	121 033,48	88 027,63
	Etat et collectivités publiques	220 092,58	210 787,26
442	<u>ETAT Prélèvement à la source</u>	11 863,61	12 872,76
447	<u>Autres impôts, taxes et versements assimilés</u>	208 228,97	197 914,50
447	10 Taxes sur salaires	8 178,42	6 302,71
447	20 Impôt sur les sociétés	200 050,55	191 611,79
	<u>Charges à payer</u>	122 683,50	106 195,58
448	<u>Autres impôts et taxes assimilés</u>	122 683,50	106 195,58
448	60 Charges fiscales sur traitement à payer		
448	61 Impôts fonciers et taxes annexes		
		122 683,50	106 195,58

PASSIF ECOLE ALSACIENNE		BILAN au 31/08/2021	BILAN au 31/08/2020
<u>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</u>			
40	<u>Fournisseurs</u>	292 680,57	172 999,60
404	1 Fournisseurs : achats d'immobilisations	292 680,57	172 999,60
404	7 Fournisseurs : retenue de garantie	283 263,93	172 999,60
408	4 Fournisseurs d'immob. : factures non parvenues	9 416,64	
<u>AUTRES DETTES</u>			
451	<u>Association des parents d'élèves</u>	189 086,00	101 818,53
451	11 Gestion courante	173 075,30	94 331,18
451	14 Subvention Echanges et bibliothèque	169 055,84	90 311,72
451	15 Dépenses exceptionnelles	4 019,46	4 019,46
<u>Débiteurs et créditeurs divers</u>			
467	0 AAA	16 010,70	7 487,35
467	10 Association FORMATION	9 890,71	2 907,18
467	101 Association FORMATION exceptionnelle	1 747,87	1 867,87
467	300 APFDEA		
467	40 Divers	2 846,86	1 951,81
467	45 Avances à récupérer		447,74
467	452 Avances à récupérer SAV travaux		
467	500 AAAAA		
467	600 APB		
467	700 CCEEA		
468	60 Charges à payer	1 525,26	312,75
47	<u>Compte d'attente</u>		
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>			
487	<u>Produits constatés d'avance</u>	332 320,00	200 221,45
TOTAL DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		4 842 276,90	5 105 357,24
TOTAL PASSIF		75 024 871,38	74 230 559,92

ACTIF IMMOBILISE		BILAN au 31/08/2021		BILAN au 31/08/2020	
		BRUT	AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	NET	NET
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
208	Autres immobilisations incorporelles	54 426,34	54 426,30	0,04	566,08
208	10 Logiciels - progiciels 280 810 amortissements	54 426,34	54 426,30	0,04	566,08
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
211	Terrains	39 754 892,47	0,00	39 754 892,47	39 754 892,47
211	10 107 bis - 109, N.D. des Champs - 128, rue d'Assas	28 355 517,21		28 355 517,21	28 355 517,21
211	20 Parties Immeuble 111, rue N.D. des Champs	655 530,77		655 530,77	655 530,77
211	40 107, rue N.D. des Champs	243 918,43		243 918,43	243 918,43
211	50 107, rue N.D. des Champs	10 499 926,06		10 499 926,06	10 499 926,06
213	Constructions	34 997 740,36	17 114 324,15	17 883 416,21	18 379 875,89
213	10 Bâtiments 6,7,Charcot 281310 amortissements	5 361 897,83	2 715 013,96	2 646 883,87	2 762 173,43
213	11 Bâtiment 2 281311 amortissements	1 349 926,38	1 165 624,07	184 302,31	185 198,33
213	14 Bâtiment 8 281314 amortissements	9 415 721,81	3 100 880,06	6 314 841,75	6 522 267,96
213	15 Bâtiment 4 + Gymnase 2000 281315 amortissements	4 111 708,86	2 258 493,29	1 853 215,57	1 941 132,50
213	16 Bâtiment 1 281316 amortissements	8 065 955,99	4 396 444,96	3 669 511,03	3 846 917,33
213	21 Studio 111, rue N.D. des Champs 1965 R.ch. gauche 281321 amortissements	55 557,03	36 651,04	18 905,99	20 271,40
213	22 Studio 111, rue N.D. des Champs 1965 R.ch. droite 281322 amortissements	74 131,67	53 694,24	20 437,43	21 543,69
213	23 Appartement 111, rue N.D. des Champs 1966 4e éta 281323 amortissements	210 842,78	109 074,09	101 768,69	106 904,52
213	24 Cours et jardins 281324 amortissements	511 332,45	76 281,71	435 050,74	243 422,94
213	40 Bâtiment 3 281340 amortissements	1 583 222,77	1 326 842,77	256 380,00	252 113,57
213	60 EGT et cuisines 281360 amortissements	1 984 167,52	291 651,46	1 692 516,06	1 765 808,97
213	70 Bâtiment 5 281370 amortissements	1 106 875,76	945 026,73	161 849,03	176 779,09
213	80 Installations générales, agencements 281380 amortissements	1 166 399,51	638 645,77	527 753,74	535 342,16

ACTIF ÉCOLE ALBAISENNE		BILAN au 31/08/2021		BILAN au 31/08/2020	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
215	Matériel et Mobilier didactiques et de demi-pension	2 265 596,97	1 409 353,81	856 243,16	899 850,99
215	30 Matériel didactique	1 361 636,21	909 960,56	451 675,65	435 460,14
215	281530 amortissements				
215	31 Matériel demi-pension	349 376,50	165 560,02	183 816,48	210 315,82
215	281531 amortissements				
215	32 Matériel et outillage	55 001,91	45 034,14	9 967,77	11 921,22
215	281532 amortissements				
215	40 Mobilier scolaire	338 320,27	245 904,96	92 415,31	113 035,01
215	281540 amortissements				
215	41 Mobilier demi-pension	161 262,08	42 894,13	118 367,95	129 118,80
215	281541 amortissements				
218	Autres immobilisations corporelles	292 716,59	199 637,21	93 079,38	80 245,62
218	30 Matériel de bureau	159 782,21	129 307,65	30 474,56	20 381,71
218	28183 amortissements				
218	40 Mobilier de bureau	60 535,01	55 246,19	5 288,82	6 363,71
218	28184 amortissements				
218	41 Divers matériels	26 664,66	15 083,37	11 581,29	7 765,49
218	281841 amortissements				
218	50 Œuvre d'art	45 734,71	0,00	45 734,71	45 734,71
231	Immobilisations corporelles en cours	27 638,40	0,00	27 638,40	0,00
231	31 Constructions en cours	27 638,40		27 638,40	0,00
231	32 Aménagements en cours des installations			0,00	0,00
231	2831 32 amortissements			0,00	0,00
238	Autres immobilisations corporelles en cours			0,00	0,00
238	31 Aceptes/constructions en cours			0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
271	Titres immobilisés	2 954 038,00		2 954 038,00	2 952 983,00
271	102 CM Compte de réserve	54 038,00		54 038,00	52 983,00
271	103 Banque Transatlantique	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
271	104 MMA	1 400 000,00		1 400 000,00	1 400 000,00
272	Titres participatifs	15,00		15,00	15,00
274	Prêts	260,00		260,00	1 070,00
274	31 Prêts divers à salariés Ecole	0,00		0,00	1 070,00
274	80 Autres prêts divers	260,00		260,00	0,00
275	Autres immobilisations financières	771,95		771,95	271,95
275	20 Dépôts et cautionnements EDF			0,00	0,00
275	50 Dépôts et cautionnements DIVERS	771,95		771,95	271,95
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		80 348 096,08	18 777 741,47	61 570 354,61	62 069 771,00

ACTIF CIRCULANT	BILAN au 31/08/2021		BILAN au 31/08/2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE TIERS				
<u>Fourisseurs et comptes rattachés</u>				
409 Fournisseurs débiteurs	314 820,34	103 076,00	211 744,34	8 433,87
409 10 Acomptes versés sur commandes	110 682,67	103 076,00	7 606,67	3 109,47
409 4961 Provision pour dépréciation actif circulant				
409 20 fournisseurs débiteurs	19 307,28		19 307,28	0,00
409 40 Acomptes versés sur commandes immos	32 500,00		32 500,00	0,00
409 80 Avoirs non parvenus	152 330,39		152 330,39	5 324,40
<u>Familles ou élèves et comptes rattachés</u>				
411 Familles ou élèves	42 238,07	3 085,24	39 152,83	18 707,38
416 Familles ou élèves créances litigieuses	39 152,83		39 152,83	18 707,38
416 10 Frais scolaires	3 085,24	3 085,24	0,00	0,00
416 491 Provision pour créances litigieuses				
418 Familles ou élèves Factures à établir				
<u>Autres créances</u>				
416 20 Clients divers	96 732,86	8 964,00	87 768,86	270 075,41
418 491 Provision pour créances litigieuses	8 964,00	8 964,00	0,00	0,00
418 20 Divers Factures à établir	0,00		0,00	0,00
Personnel et comptes rattachés				
421 Personnel - Avances	1 459,83		1 459,83	130 664,80
425 Personnel - Acomptes	1 086,38		1 086,38	3 701,26
427 Personnel - Oppositions				
423 Formation continue	325,68		325,68	0,00
4282 Personnel - Produits à recevoir				
4287 Subvention Etat pour repas du personnel	47,77		47,77	0,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
437 310 IGIRS				
Etat et Collectivités publiques				
441 Subventions à recevoir	2 500,00		2 500,00	59 540,77
441 71 Forfait d'externat				
441 73 Subvention du département de Paris				
441 74 Subvention région CDI				
441 75 Subvention de la commune				
441 76 Subvention Interlaïc				
441 77 Subvention Etat diverses				
447 Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 500,00		2 500,00	2 500,00
447 10 Taxes sur salaires	0,00		0,00	0,00

ACTIF ECOLE ALSACIENNE	BILAN au 31/08/2021		BILAN au 31/08/2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Débiteurs et créditeurs divers	83 809,03		83 809,03	76 168,58
451 APE - Gestion courante			0,00	0,00
462 Créance / Cession d'immos				
467 Divers -Avances à récupérer	28 359,93		28 359,93	7 068,83
468 Divers - Produits à recevoir	3 194,15		3 194,15	16 844,80
468 71 Produit à recevoir Région Ile de France	52 254,95		52 254,95	52 254,95
COMPTES FINANCIERS				
<u>Obligations</u>	0,00		0,00	0,00
506 Obligations	0,00		0,00	0,00
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	7 497 334,24		7 497 334,24	7 815 004,51
508 Autres valeurs mobilières				
508 105 40 Contrat de capitalisation Neulife	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00
508 109 00 Compte Titres CM	1 011 975,02		1 011 975,02	1 011 975,02
508 109 10 Contrat de capitalisation Arkea	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
508 800 Intérêts courus	1 485 359,22		1 485 359,22	1 803 029,49
<u>Disponibilités</u>	5 391 221,70		5 391 221,70	3 826 326,96
Banques, établissements financiers et assimilés				
512 Banques	5 376 851,21		5 376 851,21	3 820 109,45
512 11 Crédit Mutuel Livret association	4 475 211,47		4 475 211,47	2 408 691,66
512 115 Crédit Mutuel compte-courant	507 828,40		507 828,40	202 027,02
512 116 Crédit Mutuel compte-courant TPE	20 860,38		20 860,38	6 265,46
512 117 Crédit Mutuel compte-courant Mécénat	372 456,89		372 456,89	202 633,65
512 12 Crédit Mutuel compte-courant gagé	494,07		494,07	491,66
512 125 ARKEA	0,00		0,00	0,00
512 14 BP compte à terme	0,00		0,00	1 000 000,00
514 Chèques postaux	0,00		0,00	0,00
530 Caisse	13 808,16		13 808,16	5 655,18
531 Caisse en devises	562,33		562,33	562,33
COMPTES DE REGULARISATION				
486 Charges constatées d'avance	227 294,80		227 294,80	222 240,79
486 0 Pour fonctions spécifiques spéciales	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 569 642,01	115 125,24	13 454 516,77	12 160 788,92
TOTAL ACTIF	93 917 738,09	18 892 866,71	75 024 871,38	74 230 559,92